



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Violences à l'encontre des sapeurs-pompiers

Question au Gouvernement n° 3384

Texte de la question

VIOLENCES À L'ENCONTRE DES SAPEURS-POMPIERS

M. le président. La parole est à M. Luc Geismar.

M. Luc Geismar. Monsieur le ministre de l'intérieur, à quelques jours du congrès national des sapeurs-pompiers de France, un accablant constat s'impose : les violences contre les pompiers sont toujours en forte augmentation, dans l'ensemble du territoire.

M. Sylvain Maillard. C'est vrai !

M. Luc Geismar. À titre d'exemple, dans mon département de Loire-Atlantique, plus d'une centaine de signalements ont été effectués en 2019 contre « seulement » dix-sept en 2017. Une agression a lieu tous les trois jours. Sur ces bancs, je sais que notre indignation est unanime. Qu'elles soient verbales ou physiques, les violences contre ces héros du quotidien sont intolérables. Nous leur devons des réponses et des solutions. Ils risquent déjà leur vie dans l'exercice de leur mission ; comment imaginer qu'ils doivent également surmonter des agressions ?

Monsieur le ministre, depuis votre arrivée place Beauvau, vous avez pris des mesures fortes pour soutenir les sapeurs-pompiers, notamment en revalorisant la prime de feu. Désormais, les pompiers attendent des actes pour les protéger des violences, afin qu'ils n'aient plus à partir en intervention la peur au ventre, avec la crainte d'être agressés. L'utilisation des caméras-piétons a été une première réponse. Existe-t-il d'ores et déjà un bilan de cette initiative ? De plus, le taux de condamnation des personnes inquiétées pour violences sur les pompiers est très bas, ce qui peut être particulièrement décourageant, vous en convenez. Comment envisagez-vous de remédier à cette situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Cordier. Il va être gentil puisque c'est une question de la majorité !

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur. Vous avez parfaitement raison : à quelques jours du congrès des pompiers, ces questions se posent – elles se posent tous les jours. La République soutient les forces de l'ordre, dont bien sûr les pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, civils ou militaires. De par leur fonction, ils interviennent dans des circonstances déjà dramatiques ; ils sont confrontés à la misère, à la détresse, aux difficultés humaines. Parfois – souvent désormais –, ils sont aussi confrontés à des agressions, tout à fait inacceptables, qu'elles soient orales ou physiques. Parfois, ces agressions blessent et tuent.

Dès le lendemain de ma nomination, j'ai rendu visite aux sapeurs-pompiers. Depuis quatre mois que je suis

ministre de l'intérieur, sous l'autorité de M. le Premier ministre, j'ai eu l'occasion plusieurs fois de porter plainte – j'agis ainsi systématiquement, pas simplement pour aider le pompier blessé ou agressé, mais pour déposer plainte au nom de l'État contre les personnes qui ne respectent manifestement pas le b.a-ba de la civilité, de la République et de ses valeurs.

J'ai donc accepté, en accord avec les sapeurs-pompiers et toutes leurs organisations syndicales, que j'ai longuement reçues, d'accentuer la protection que nous leur devons. Je me rendrai au congrès national, comme le Président de la République.

Les mesures concernent d'abord la protection fonctionnelle, pour les aider, en particulier juridiquement, lorsqu'ils rencontrent des difficultés et doivent faire valoir leurs droits.

Deuxièmement, je donnerai une instruction aux préfets, pour organiser de manière méthodique, dans chacun des territoires de la République, la protection des forces de l'ordre, des policiers ou des gendarmes lorsqu'ils doivent intervenir. À Rillieux-la-Pape, cette protection a fonctionné : le camion de sapeurs-pompiers est passé au commissariat avant d'aller éteindre un incendie de véhicules.

Troisièmement, la loi autorisera – si vous la votez – les caméras-piétons ainsi que celles installées sur les véhicules afin d'aider la justice à mieux condamner les auteurs de trouble. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Luc Geismar](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3384

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 octobre 2020](#)